

## AFFECTATION STAGE FILE PE2 R2008

### ✚ 1) SITUATION PARTICULIERE :

**500 points.**

CRITERES	PONDERATION	REFERENCE	PIECES JUSTIFICATIVES
Travailleur handicapé et bénéficiaire de l'obligation d'emploi	500 points		Pièces officielles justifiant du handicap (en particulier attestation COTOREP)

### ✚ 2) SITUATION FAMILIALE :

CRITERES	PONDERATION	REFERENCE	PIECES JUSTIFICATIVES
Autorité parentale unique, garde conjointe	60 points	Attribués au lauréat veuf(ve), divorcé(e) ou célibataire quel que soit le nombre d'enfants à charge ou en garde alternée, de moins de 20 ans au 01/07 de l'année en cours	- Photocopie du jugement attribuant la garde, acte de décès... - Photocopie du livret de famille.
Enfant(s) à charge	50 points	Par enfant à charge de moins de 20 ans au 01/07 de l'année en cours	- Photocopie du livret de famille.
Marié, Pacsé	10 points	Avant le 01/07/08	- Photocopie du livret de famille ou du PACS.
Concubinage, vie maritale	5 points	Avant le 01/07/08	- Certificat, fait en mairie, de vie maritale.

### ✚ 3) RANG AU CONCOURS

CRITERES	PONDERATION	PONDERATION	PIECES JUSTIFICATIVES
Rang de classement aux concours	Les effectifs des listes principales Sont divisées en déciles :  <b>LP</b>	Les effectifs des listes complémentaires de l'année précédente Sont divisées en déciles  <b>LC</b>	Aucune : les points afférents au rang au concours seront attribués en fonction de la liste
	1 <sup>er</sup> décile: 40 points	1 <sup>er</sup> décile: 40 points	
	2 <sup>eme</sup> décile: 36 points	2 <sup>eme</sup> décile: 36 points	
	3 <sup>eme</sup> décile: 32 points	3 <sup>eme</sup> décile: 32 points	
	4 <sup>eme</sup> décile: 28 points	4 <sup>eme</sup> décile: 28 points	
	5 <sup>eme</sup> décile: 24 points	5 <sup>eme</sup> décile: 24 points	
	6 <sup>eme</sup> décile: 20 points	6 <sup>eme</sup> décile: 20 points	
	7 <sup>eme</sup> décile: 16 points	7 <sup>eme</sup> décile: 16 points	
	8 <sup>eme</sup> décile: 12 points	8 <sup>eme</sup> décile: 12 points	
	9 <sup>eme</sup> décile: 8 points	9 <sup>eme</sup> décile: 8 points	
	10 <sup>eme</sup> décile: 4 points	10 <sup>eme</sup> décile: 4 points	

En cas d'égalité de barème dans chaque décile la commission d'affectation procédera comme suit :

40 points 1<sup>er</sup> sur LP  
40 points 1<sup>er</sup> sur LC  
40 points 2<sup>ème</sup> sur LP  
40 points 2<sup>ème</sup> sur LC ....

Jusqu'à épuisement des effectifs des 1<sup>ers</sup> déciles de chaque liste et ainsi de suite.

✦ En utilisant cette pratique la commission s'interdit toute discrimination entre les lauréats du concours quelques soit les concours, externe ou 3<sup>ème</sup> voie quelque soit la liste, principale ou complémentaire de l'année passée.

✦ A noter que les stagiaires souffrants d'une maladie grave sont invités à prendre contact directement avec l'IUFM afin de permettre une affectation en stage filé, en cohérence avec la pathologie et/ou les soins nécessaires.

✦ **Procédure d'affectation des stagiaires :** En fonction du barème obtenu les stagiaires seront appelés, individuellement ou par groupe de quatre pour choisir leur affectation en stage filé sur un tableau récapitulatif de l'ensemble des postes disponibles.

Assistent à cette commission les représentants de l'IUFM ainsi que les représentants syndicaux des personnels.

**BRANCHE JEUNES ENSEIGNANTS  
SE-UNSA NMZ**